



Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ISÈRE
Service Environnement
05 MARS 2020**

Saint Jean de Bournay, le 3 mars 2020

**Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement
17 Boulevard Joseph Vallier, BP 45
38040 Grenoble Cédex 9**

N/Réf. : 2020/Tech/070

Affaire suivie par : Annabel Gravier ; annabel.gravier@sirra.fr

Objet : Avis sur le dossier IOTA 38-2019-00452 - Autorisation environnementale - Aménagements contre crues et inondation BV Combe Boussole

Monsieur Le Directeur,

J'ai bien pris connaissance de la demande que vos services m'ont transmise pour avis, concernant le dossier d'autorisation environnementale pour les aménagements contre les crues et inondation du bassin versant Combe Boussole.

L'étude *Répartition des populations d'écrevisses*, Gen-Tereo 2012, menée à l'époque pour le compte du Syndicat Rivières des 4 Vallées, identifie le ruisseau de la Combe Boussole comme possédant « la dernière population d'écrevisses à pattes blanches du bassin versant de la Sévenne. La sauvegarde de cette population résiduelle est donc considérée comme prioritaire. » Ces éléments ont été repris dans l'analyse de l'état initial du site et de son environnement dans le dossier présenté.

L'étude Gen-Tereo de 2012 précise en outre que « la population observée [...] dispose de faibles densités et d'une répartition peu étendue (partie amont [du ruisseau de la Combe Boussole] désertée). L'absence de l'espèce sur une partie non négligeable du linéaire peut s'expliquer par [...] la rectification du lit, les apports d'eau des réseaux routiers et pluviaux de l'amont du bassin versant, la pose de buses et le défrichement ».

J'attire donc votre attention sur la présence potentielle d'écrevisses à pieds blancs à l'aval de la zone d'aménagement.

La fiche action B-4-2 « Programme de travaux de protection contre les crues et les inondations sur Vienne Chuzelles et Jardin » du contrat de rivière 4 Vallées, 2015-2021, prévoyait pour Combe Boussole de « limiter l'érosion et le départ de matériaux issus de terrains agricoles » par création d'un bassin de rétention, de « lutter contre les inondations » par restructuration du réseau eaux pluviales et de « gérer les érosions » par création d'une fosse de dissipation de l'énergie. Le projet actuel présenté

par Vienne Condrieu Agglomération reprend des opérations de même nature, revues et adaptées suite aux études de faisabilité.

Dans la mesure où les préconisations environnementales et de prise en compte du risque hydraulique prévues seront appliquées, le Syndicat isérois des rivières Rhône aval émet un **avis favorable** à ce dossier d'autorisation environnementale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président



Patrick CURTAUD